

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

**Nombre de conseillers en exercice :
71**

**Nombre de conseillers présents :
52**

**Date de convocation :
15 décembre 2023**

**Date d'affichage :
22 décembre 2023**

**OBJET :
Subventions 2024 -
Institutionnelles et personnel
communautaire**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 60**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 60**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 11**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yannick CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Lionel DUPARAY
M. Jean-Marc FRIZOT
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Sébastien GANE
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean-Paul LUARD
M. Frédéric MARASCIA
Mme Montserrat REYES
Mme Christelle ROUX-AMRANE
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI, imposant l'adoption d'une délibération distincte de celle du vote du budget pour l'attribution des subventions,

Le rapporteur expose :

« Le projet du budget 2024 intègre le versement de subventions dont le détail figure sur la liste ci-dessous.

Les subventions inférieures à 23 000 € peuvent ainsi être versées au vue de la présente délibération. Toutefois, une convention d'objectifs peut intervenir ultérieurement en fonction de la nature du soutien apporté.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2024
Subventions institutionnelles	
Creusot Bourgogne Solidarité Sahel Niger	4 000,00
Association Ancien Sapeurs Pompiers	335,00
Orchestre Symphonique Communautaire	15 000,00
	19 335,00

Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention d'objectifs pour être versées aux organismes bénéficiaires. Ces dernières feront l'objet de délibérations dédiées.

Les fonds d'intervention sont également affectés par des délibérations spécifiques.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2024
Personnel communautaire	
Comité des œuvres sociales de la C.U.	153 300,00
Subventions institutionnelles	
Agence départementale d'information sur le logement	23 791,00
Fonds chemins ruraux	165 000,00
	342 091,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Madame Christelle Roux-AMRANE, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Montserrat REYES, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean-Paul LUARD, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.
- D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a white background within a rectangular box.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a white background within a rectangular box.